Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 2 de la Régie de l'énergie (« Régie »)

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3905-2014
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date 8 DÉC. 2014
Pièces n° C-FCEI-0017

Le Transporteur tient également à préciser que, dans certains cas, un départ à la retraite occasionne l'embauche d'un effectif à l'avance pour les fins de formation ou de transition. Également, pour diverses raisons, le Transporteur rappelle que les prévisions d'embauche d'effectifs peuvent ne pas se matérialiser durant une année. Le recours au temps supplémentaire permet alors d'avoir une flexibilité dans la gestion de la force de travail si requis.

Le Transporteur rappelle également que le processus de dotation pour réaliser les activités prévues en 2015 est déjà en place et qu'en vertu des aménagements au processus de dotation et de formation, qui ont été mis en place avec le syndicat de métier SCFP section 1500, le Transporteur prévoit réaliser l'embauche d'environ 130 effectifs d'ici le début des travaux en 2015.

5. Références : (i) B-0043, R9.2, p. 19;
(ii) B-0043, R11.1, p. 22 et 23.

Préambule :

(i) Le Transporteur confirme qu'il tient compte de l'effet du renouvellement de la main d'œuvre et du mouvement de personnel dans ses prévisions.

(ii) Le Transporteur confirme qu'il tient compte des départs à la retraite dans ses prévisions de salaires de base.

Demande :

5.1 Veuillez effectuer une démonstration chiffrée illustrant que le Transporteur tient compte des départs à la retraite prévus en 2014 et en 2015, dans ses prévisions des salaires de base pour 2014 et 2015.

R5.1

Le tableau R5.1 présente l'évolution des ÉTC, soit l'effet volume des salaires de base.

Tableau R5.1
Évolution des ÉTC

	Année historique	Année de base	Année témoin
	2013	2014	2015
ÉTC	3 085	3 168	3 278
Évolution		83	110
Ré-ordonnancement d'activités de maintenance		57	
Entretien de nouveaux actifs (La Romaine)		11	
Application nouvelles normes CIP		14	3
Poursuite des activités de maintenance			29
Interventions ciblées et de réhabilitation			17
Rééquilibrage du recours au temps supplémentaire			55
Autre		1	6
Mouvement du personnel		0	0
Départs à la retraite de 2013		(84)	
Départs à la retraite de 2014		(92)	(71)
Départs à la retraite de 2015			(75)
Dotation pour départs à la retraite		176	146

Voir également la réponse à la question 4.1.

Le Transporteur complète sa prévision des salaires de base en tenant compte non seulement des variations d'ÉTC, mais également de l'effet du renouvellement de la main-d'œuvre sur la dépense de salaire de base considérant les échelles salariales.

6. Références : (i) B-0016, p. 13;
(ii) B-0016, p. 16;
(iii) B-0016, figure 1, p. 16;
(iv) B-0043, p. 23.

Préambule :

(i) Le Transporteur indique avoir exceptionnellement inclus un facteur d'ajustement ponctuel afin d'améliorer l'acuité des prévisions au niveau des salaires de base. Ce facteur correspond à une indexation négative de 2,4 M$ en 2014 et 2,5 M$ en 2015, soit 1 %.

(ii) Le Transporteur précise que « *pour diverses raisons, les prévisions d'embauche d'effectifs peuvent ne pas se matérialiser durant une année.* »

(iii) En 2014 et en 2015, 163 et 133 départs à la retraite sont prévus respectivement (postes prévus devenant vacants).

(iv) Le Transporteur effectue une ventilation de l'augmentation d'effectifs pour 2014 (+ 83 ÉTC) et pour 2015 (+ 110 ÉTC). Selon la ventilation effectuée, il n'y a aucun départ à la retraite de prévu en ÉTC.